



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAP

Question écrite n° 18135

## Texte de la question

M. Jean-Michel Fourgous attire l'attention de M. le ministre du logement sur les difficultés rencontrées dans l'application de la politique de relance du logement. Il rappelle que, dans le souci de favoriser le plus large accès à la propriété, les charges des prêts aidés à l'accession à la propriété (PAP) ont été allégées grâce à l'abaissement du taux d'intérêt (passe de 8,97 p. 100 à 6,95 p. 100 sur 20 ans et 6,60 p. 100 sur 15 ans), les montants maximum relevés, et les plafonds de ressources des demandeurs rehaussés. Il se félicite de constater que cet ensemble de mesures a manifestement atteint son objectif, puisque plus de 42 000 logements ont été financés par les PAP en 1993 - ce qui correspond à une augmentation de plus de 30 p. 100 par rapport à 1992. Cependant, il s'inquiète des retards pris par les directions départementales de l'équipement dans l'octroi des prêts aux particuliers : ainsi depuis plusieurs mois, plus de 250 dossiers n'ont pu être traités de manière satisfaisante dans le seul département des Yvelines, alors que les ménages demandeurs, à qui les organismes prêteurs avaient accordé un PAP sous réserve de la participation financière de la DDE, se sont engagés dans des projets immobiliers à long terme. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer dans quelle mesure et dans quels délais les engagements pourront être honorés, et notamment de lui préciser si les taux d'intérêt des prêts auprès du Crédit foncier pourront être garantis pour les personnes ayant souscrit une offre de prêt.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement entend poursuivre la relance de l'accession sociale à la propriété. 55 000 prêts aidés à l'accession à la propriété (PAP) sont programmés pour 1994 et, pour 1995, ce montant devrait être reconduit à hauteur de 50 000 PAP. Pour cette année, une troisième dotation de 10 000 prêts PAP a été notifiée aux régions le 12 septembre 1994. Ce versement est anticipé par rapport aux années précédentes ; il se justifie par une croissance exceptionnelle de la demande de prêts PAP cette année. Des instructions ont été données aux préfets pour que ces crédits soient consommés le plus rapidement possible et permettent de répondre aux besoins des futurs accédants. Par ailleurs, en raison de la forte demande enregistrée, 6 500 PAP supplémentaires vont être délégués dans les tout prochains jours. Ces crédits supplémentaires devraient permettre de répondre à l'ensemble des besoins. Enfin, les taux d'intérêt actuellement applicables sont toujours de 6,95 p. 100 sur vingt ans et 6,60 p. 100 sur quinze ans.

## Données clés

**Auteur :** [M. Fourgous Jean-Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18135

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 septembre 1994, page 4549

**Réponse publiée le** : 28 novembre 1994, page 5911